

Annexe à la délibération n°2023-03.03

1. Tarifs de scolarité

1.1 Formation initiale

Afin d'accueillir de plus en plus d'étudiants en mobilité internationale entrante, il n'y a plus de distinction de tarif. Un étudiant en mobilité internationale entrante s'acquitte d'un montant de droits égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette mesure s'applique dans la limite de 10% des étudiants inscrits.

Etudiants inscrits au programme « Bachelor de l'ENTPE »

- Frais liés à la scolarité par an : 75€.
- Droit d'inscription annuel :
 - Etudiants : selon arrêté MESRI (170 € en 2021-2022) pour la 1^{ère} année de formation ;
 - Etudiants bénéficiant au cours de l'année 2022-2023 d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés ;

Etudiants inscrits au programme « Ingénieur de l'ENTPE »

- Frais liés à la scolarité :
 - Etudiants inscrits en année de césure entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de formation : exonérés ;
 - Tous les autres étudiants par an : 75€.
- Droit d'inscription annuel :
 - Élèves ingénieurs sous statut fonctionnaire et ingénieurs des travaux publics de l'état stagiaires : exonérés ;
 - Etudiants : selon arrêté MESRI (601 € en 2021-2022) pour chacune des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années de formation ;
 - Etudiants inscrits en année de césure entre la 2^{ème} et la 3^{ème} année de formation : selon arrêté MESRI (401 € en 2021-2022) ;
 - Etudiants bénéficiant au cours de l'année 2022-2023 d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés ;
 - Etudiants étrangers boursiers du gouvernement français : exonérés ;
 - Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif particulier,

Etudiants inscrits dans l'un des programmes Masters où l'ENTPE est co-accréditée

- Frais liés à la scolarité :
 - Etudiants également inscrits à l'ENTPE dans le programme « ingénieur de l'ENTPE » : exonérés
 - Tous les autres étudiants : 75€
- Droit d'inscription annuel :
 - Etudiants inscrits à l'ENTPE seulement dans ce programme : selon arrêté MESRI (243 € en 2021-2022)
 - Etudiants également inscrits à l'ENTPE dans un autre programme : selon arrêté MESRI (159 € en 2021-2022)
 - Etudiants bénéficiant au cours de l'année 2022-2023 d'une bourse financière sur critères sociaux de l'ENTPE : exonérés
 - Etudiants étrangers boursiers du gouvernement français : exonérés
 - Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif.

Etudiants inscrits dans le programme « Échange au sein du cycle ingénieur »

- Frais liés à la scolarité : exonérés

- Droit d'inscription annuel :
 - Etudiants : selon arrêté MESRI (601 € en 2021-2022)
 - Etudiants inscrits dans le cadre des échanges Erasmus+ : exonérés
 - Etudiants inscrits dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'ENTPE et un autre établissement lorsqu'elle évoque un tarif particulier : ce tarif,
 - Etudiants ayant réglés ses droits d'inscription dans son établissement d'origine : exonérés.

Etudiants inscrits dans le programme préparatoire au programme ingénieur pour les étudiants de l'ENSAL

- Frais liés à la scolarité : exonérés
- Droit d'inscription annuel : exonéré

1.2 Formation doctorale

Inscription à un doctorat (1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année, ...)	Selon arrêté MESRI (380 € en 2021-2022)
Inscription à un 2 ^{ème} doctorat concomittant (1 ^{ère} année, 2 ^{ème} année, ...)	Selon arrêté MESRI (taux réduit : 253 € en 2021-2022)

Exonération de droit sur justificatifs au titre d'un statut de boursier du Gouvernement français

1.3 Validation des acquis de l'expérience

	Diplôme d'ingénieur
Frais d'étude du dossier d'intention et de recevabilité	500 €
Frais de traitement du dossier	3 000 €
Accompagnement (facultatif)	1 500 €

1.4 Services annexes

	2022/2023
Copies supplémentaires (par copie recto noir et blanc A4)	0,10 €
Copies supplémentaires (par copie recto couleur A4)	1 €
Coût d'une copie supplémentaire recto-verso	1.5 le tarif A4
Coût d'une copie supplémentaire A3	2 le tarif A4
Carte d'accès	8 €
Remplacement carte d'étudiant perdue	10 €
Vente DVD	10 €
Remplacement d'une clé	50 €
Remboursement d'un document de la bibliothèque perdu ou détérioré	Au prix d'achat public du document original, ou si celui-ci ne peut être déterminé, à un coût forfaitaire de 80 €

2. Tarifs de prestation

2.1 Tarifs horaires et mensuels applicables aux prestations de recherche et d'expertise

Prestations					
OBJET			Tarif 2022/2023		
PRESTATIONS INGENIERIE / RECHERCHE					
	Catégorie	Barème (€/j)			
		A	B	C	D
1	Direction de recherche de classe exceptionnelle (DREX, AUCE, IHCTPE)	681	958	1 725	2 242
2	Direction de recherche de première classe (DR1, ICTPE)	614	863	1 554	2 020
3	Direction de recherche (DR2, IDTPE, HDR)	475	668	1 202	1 563
4	Chercheur senior (CRCE, ITPE chercheur senior)	519	730	1 314	1 708
5	Chercheur de première classe (CRCN confirmé, ITPE chercheur confirmé)	433	609	1 097	1 426
6	Chercheur (jeune CRCN, jeune ITPE chercheur)	350	492	886	1 151
7	Ingénieur de recherche senior	519	730	1 314	1 708
8	Ingénieur de recherche confirmé	433	609	1 097	1 426
9	Ingénieur de recherche	350	492	886	1 151
10	Ingénieur d'étude senior	433	609	1 097	1 426
11	Ingénieur d'étude confirmé	350	492	886	1 151
12	Ingénieur d'étude	270	380	684	889
13	Technicien de laboratoire	269	378	680	884
14	Secrétaire/assistant d'administration	256	360	647	842

A : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 211 jours travaillés facturés

B : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 150 jours facturés

C : Imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 150 jours facturés ainsi que des coûts d'environnement forfaitisé (80% du coût salarié)

D : Tarif C majoré de 30 % de marge

	Catégorie	Barème (€/mois)		
		E	F	G
1	Direction de recherche de classe exceptionnelle (DREX, AUCE, IHCTPE)	11 977	21 559	28 026
2	Direction de recherche de première classe (DR1, ICTPE)	10 790	19 422	25 249
3	Direction de recherche (DR2, IDTPE, HDR)	8 349	15 028	19 537
4	Chercheur senior (CRCE, ITPE chercheur senior)	9 123	16 422	21 348
5	Chercheur de première classe (CRCN confirmé, ITPE chercheur confirmé)	7 618	13 713	17 827
6	Chercheur (jeune CRCN, jeune ITPE chercheur)	6 149	11 069	14 389
7	Ingénieur de recherche senior	9 123	16 422	21 348
8	Ingénieur de recherche confirmé	7 618	13 713	17 827
9	Ingénieur de recherche	6 149	11 069	14 389
10	Ingénieur d'étude senior	7 618	13 713	17 827
11	Ingénieur d'étude confirmé	6 149	11 069	14 389
12	Ingénieur d'étude	4 750	8 550	11 115
13	Technicien de laboratoire	4 722	8 499	11 048
14	Secrétaire/assistant d'administration	4 496	8 093	10 520

E : imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 12 mois travaillés facturés

F : Imputation du coût salarial annuel brut chargé sur une base de 12 mois facturés ainsi que des coûts d'environnement forfaitisé (80% du coût salarié)

G : Tarif F majoré de 30 % de marge

2.2 Autres prestations

Autres prestations	
OBJET	Tarif 2022/2023
PRESTATIONS DE FORMATION CONTINUE	
Formation continue	Selon convention ou réponse à appel d'offres
CERTIFICAT d'ETUDES SUPERIEURES (CES) en France	
Coût pour un étudiant	7 000€
PRESTATIONS Mastères spécialisés portés par l'école	
Frais de scolarité pour un stagiaire	9 000 €
Frais de scolarité pour un stagiaire sous statut salarié (dont la formation est prise en charge par son employeur ou par un organisme financeur)	12 000€
PRESTATIONS Mastères spécialisés pour le Mastère TOS porté par l'INSA	
Tarif spécifique : Frais de scolarité pour les étudiants diplômés de moins de 2 ans de l'une des écoles du Collège d'Ingénierie Lyon Saint-Etienne (ENTPE, ECL, Mines de St Etienne et Insa de Lyon) et pour les étudiants bénéficiaires d'un label d'excellence attribué par le jury d'admission à la formation	8 900 €
Tarif réduit : Frais de scolarité pour un stagiaire	11 000 €
Tarif plein : Frais de scolarité pour un stagiaire	16 000€
PRESTATIONS AUDIOVISUELLES	
Reportage photos de 1 à 100 prises de vues sur ½ j	250 €
Mise à disposition d'un technicien audiovisuel en amphitheatre	300 €/ j
Tournage vidéo à l'école	450€/j
Montage vidéo	600 €/ j
Usage du système d'enregistrement Inwicast avec techniciens internes	1000 €/ j
Cérémonie de remise des diplômes	
Participation aux frais de repas	40€/personne

Ces tarifs sont donnés à titre indicatif. Ils seront ajustés par décision expresse de la Directrice.

Les autres tarifs de prestation ne sont pas soumis à TVA conformément à la réglementation.

Moyens d'essais acoustiques	
Matériels et plates-formes d'essais	Coût forfaitaire (HT) à la demi-journée (4h)
P1 Laboratoire de caractérisation acoustique	89.00€
P2 Grand tube de Kundt + chaîne de mesure	37.00€
P3 Une Chambre réverbérante + chaîne de mesures	41.00€
P4 Deux Chambres réverbérantes couplées + chaîne de mesures	64.00€
P5 Une Chambre anéchoïque + chaîne de mesures	50.00€
P6 Une Chambre réverbérante/ une chambre anéchoïque couplées + chaîne de mesures	64.00€
Matériel portable de diagnostic :	
Sonomètres :	
P7 ancien	19.00€
P8 solo	45.00€

P9 solo premium	139.00€
P10 Source	19.00€

Descriptif des équipements

P1 Laboratoire de caractérisation

Cette plate-forme comprend : le banc de mesure de porosité, le banc de mesure de résistivité, le vibromètre laser, les tubes de Kundt de petite section, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateurs présents + cartes d'acquisition présentes, logiciels d'acquisition et de traitement présents), les pots vibrants, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

P2 Grand tube de Kundt

Cette plate-forme comprend : le tube de Kundt de grande section, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateur présent + carte d'acquisition présente, logiciels d'acquisition et de traitement présents), l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

P3 Chambre réverbérante

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de grandes dimensions ou la salle réverbérante de petites dimensions, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie perceuse à colonne, clés, etc.).

P4 Chambres réverbérantes couplées entre elles

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de grandes dimensions, la salle réverbérante de petites dimensions, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

P5 Chambre anéchoïque

Cette plate-forme comprend : la salle anéchoïque, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement, l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

P6 Chambre réverbérante couplée à la chambre anéchoïque

Cette plate-forme comprend : la salle réverbérante de petites dimensions, la salle anéchoïque, les sources acoustiques, les capteurs microphoniques et accéléromètres, la connectique, la chaîne d'acquisition et de traitement (Ordinateur présent + carte d'acquisition présente, logiciels d'acquisition et de traitement présents), l'outillage divers (scie, perceuse à colonne, clés, etc.).

P7-P8-P9-P10 Matériel portable de mesures et diagnostic acoustiques

Cette plate-forme comprend : les sonomètres, les sources acoustiques, les conditionneurs et amplificateurs associés, les câbles.

LUMEN

Location espace de travail LUMEN			
Matériels et plates-formes d'essais	Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Hors Cluster	Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Privé Cluster	Coût forfaitaire (HT) à la journée Prix Public
Goniophotomètre spectral rapide	1115.73€	743.82€	468.16€
Imageur hyperspectral extérieur	146.68€	99.97€	61.10€
Imageur hyperspectral intérieur	297.33€	198.22€	139.81€
Structure porteuse modulable + sources de lumière	1291.95€	861.30€	590.15€
Mâts mobiles télescopiques + sources de lumière	408.21€	272.14€	196.57€
Simulateur HDR large gamut	1056.66€	704.44€	434.72€
Casques de réalité virtuelle	241.23€	160.82€	94.16€
Licences Ocean Advanced (x 3)	241.23€	160.82€	132.11€
Dosimètre Lumière	403.42€	268.95€	195.00€

3. Tarifs de location

Les tarifs de location d'installation peuvent être modulés en cas de convention spécifique entre l'ENTPE et des partenaires.	
Autres prestations	
OBJET	Tarif 2022/2023
HEBERGEMENT	
Chambre d'hôte individuelle, par nuit	37 €
Tarif spécial intégration élèves étrangers	16 €
LOCATION D'INSTALLATIONS	
Gymnase, tarif pour le week end à la journée	320 €
Gymnase tarif horaire semaine	30 €
Piscine, tarif horaire en semaine	160 €
Piscine, tarif horaire en WE	180 €
Amphithéâtre, tarif pour 1/2 journée	630 €
Amphithéâtre, tarif pour 1 journée	1050 €
Salle de classe d'une capacité inférieure à 50 personnes, tarif pour 1/2 journée	75 €
Salle de classe d'une capacité inférieure à 50 personnes, tarif pour 1 journée	115 €
Salle de classe d'une capacité supérieure à 50 personnes, tarif pour 1/2 journée	160 €
Salle de classe d'une capacité supérieure à 50 personnes, tarif pour 1 journée	230 €
Tarif de location du m ² annuel associée à une occupation temporaire (bureau, salle de cours) avec charge (charges comprises : eau, électricité, chauffage, accueil, ménage)	195 €
TOURNAGE	
Tarif à la journée	840 €
Pour des besoins spécifiques, le tarif peut faire l'objet d'une négociation	
CONFERENCES, SEMINAIRES, JOURNEES D'ETUDE	
Tarifs d'inscription arrêtés par la Directrice sur proposition du Comité d'organisation.	

Les tarifs de location d'installation peuvent être modulés en cas de convention spécifique entre l'ENTPE et des partenaires.

4. Redevance pour l'occupation du domaine public

Conformément à l'article 6.2 de la convention d'utilisation du 26 novembre 2014 avec France Domaine, et en application de l'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), une redevance est instituée en cas d'occupation privative du domaine public par des entreprises. Son montant est de 150 € par convention d'occupation privative.